

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 09 mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 02 mars 2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, Apdullah KAYGISIZ, Jacques VILLETTE, Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINE, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous prie de vous asseoir. Avant toute chose j'aimerais vous présenter Mme KERCRET, qui est notre sténotypiste et qui rédigera les procès-verbaux des séances du Conseil municipal avec d'excellentes références : conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole, département de l'Isère, Le CHANGE, l'hôpital – Centre hospitalier Annecy-Genévois, la mairie de Cluses, la Mairie de Saint Julien en Genevois... et donc maintenant la mairie d'Ambilly. Elle nous accompagne en prestation extérieure, et nous la remercions de sa présence ce soir avec un outil qui ressemble plus à un tribunal qu'à un conseil municipal mais que vous maîtrisez parfaitement.

Je peux à présent ouvrir la séance. Avant toute chose j'aimerais que nous fassions une minute de silence en la mémoire d'Antoinette MAURER qui était l'une de nos colistières, conseillère municipale depuis 9 ans puisqu'elle m'avait rejoint avec l'ensemble de la liste en 2014. Elle est décédée la semaine dernière. C'est avec beaucoup d'émotion que je le dis ce soir car Antoinette est quelqu'un pour qui j'avais énormément d'affection malgré son caractère « de cochon », comme on avait l'habitude de le dire, mais quelqu'un qui a beaucoup compté dans ses dernières années et qui a été largement handicapée par ce cancer qui a fini par l'emporter. Je sais que certains ici étaient très liés à Antoinette, comme moi.

Antoinette est décédée chez elle, dans l'intimité, un repos plus simple peut-être que l'hôpital où elle ne voulait plus aller. À ce titre je suis très satisfait qu'elle ait pu le faire de cette manière.

Je salue aussi au passage le courage, parce qu'il en faut également, de nos services municipaux, notamment de la police municipale qui l'a retrouvée et qui a aidé les pompiers et le SAMU à faire leur travail sur place dans un moment où, comme on la connaît, c'est bien plus difficile. J'aimerais donc aussi particulièrement saluer notre chef de police municipale et son équipe pour leur dignité et pour ce qu'ils ont pu rendre aussi de dignité, dans ses derniers instant, à Antoinette juste après son décès.

Je vais donc ouvrir une minute de silence s'il vous plaît.

(L'ensemble du Conseil municipal procède à une minute de silence.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Bien évidemment ce type de situation génère des conséquences. Quand un conseiller municipal démissionne on en accueille un nouveau, quand un conseiller municipal ou une conseillère municipale décède c'est exactement la même procédure. Il n'est jamais évident de rentrer dans un Conseil municipal dans un cadre comme celui-là, mais j'aimerais faire un bel accueil, au-delà de tout cela, à Elisabeth CHAMBAT ici présente, et l'installer dans son rôle de conseillère municipale. Veux-tu dire quelque chose ?

Mme CHAMBAT.- Je suis ravie de vous rejoindre, même si c'est toujours difficile d'arriver dans un contexte comme celui-là. Une pensée pour Antoinette.

M. le Maire.- Merci beaucoup Elisabeth. Je vais procéder à l'appel des colistiers pour acter que le quorum est largement atteint.

(M. le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum est largement atteint, nous pouvons donc délibérer sans aucun souci. Je vais désigner la secrétaire ou le secrétaire de séance. Mme LE GOC est-elle d'accord pour assumer cette fonction de secrétaire de séance ?

Mme LE GOC.- Oui, bien sûr.

M. le Maire.- Mme LE GOC sera donc secrétaire de séance.

2. Points d'actualité

M. le Maire.- Sur les points d'actualité, un point sur les travaux.

Travaux rue des MARRONNIERS, il y aura des travaux jusqu'au 16 mai 2024 avec une mise en séparatif des réseaux humides, assainissement et pluvial. L'objectif est de séparer le réseau d'eau d'assainissement et le réseau des eaux pluviales.

Sur les événements, le 11 mars de 10h00 à 17h00 il y aura la Gratifieria. Pour la première fois cet événement proposera un stand « recrutement ». Madame BAILLY d'ailleurs, dans sa fonction d'adjointe, sera présente aux côtés des services. Pour nous c'est l'occasion de rencontrer beaucoup de monde et peut-être de recruter, notamment pour nos services Enfance, Jeunesse ou autres. Jusqu'à 16h00 les agents seront présents pour faire découvrir les métiers de la collectivité. Ils proposeront des offres d'emploi dans le secteur technique, social et animation.

Du 11 au 14 avril, stage découverte numérique pour les enfants de 8 à 12 ans à la BIMAG. La question du numérique est d'ailleurs un sujet très important que je viens de traiter notamment lors du conseil d'école qui a eu lieu juste avant à l'École de la Fraternité, où je me suis dit prêt à accompagner même financièrement ces questions par rapport aux dégâts que le numérique peut faire vis-à-vis des enfants, mais aussi le bien-être que cela peut apporter quand ces espaces deviennent de véritables espaces collaboratifs.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 11 mai. Voici les informations que je peux vous donner pour ce Conseil municipal.

(Arrivée de M. KAYGISIZ à 19 heures 19.)

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 janvier 2023

M. le Maire.- Approbation par les conseillers du procès-verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2023. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une remarque par rapport à un paragraphe tout à la fin du procès-verbal qui disait que nous reviendrions devant le Conseil municipal le 9 mars pour délibérer sur la création d'une commission Urgence climatique avec la volonté d'avoir vraisemblablement des élus partie prenante de cette commission, etc. Je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, à l'ordre du jour cette partie.

M. le Maire.- Cela n'a pas à voir directement avec le procès-verbal mais avec les conséquences du procès-verbal. Je peux donner la parole aux adjoints s'ils le souhaitent, sinon je la prends moi-même.

M. GILET.- Comme vous devez le savoir, puisqu'un membre de la minorité était présent, on a eu une première réunion publique et, effectivement, à la suite de cette réunion publique on prend un tout petit peu de retard puisqu'on voulait justement que cette réunion publique soit utile sur la mise en place de cette commission afin de présenter quelque chose qui soit non pas abouti mais qui ressemble à quelque chose. Effectivement, cela ne sera pas pour ce Conseil municipal mais pour le suivant. Cela étant, entretemps il n'est pas impossible qu'il y ait une autre réunion publique en parallèle, tout simplement pour drainer toujours plus de monde.

Peut-être avez-vous échangé avec Monsieur GUERET. Effectivement il y a eu des évocations de thématiques qui, par chance, correspondent à peu près à ce que l'on voulait faire. Mais sur toutes ces dynamiques cela prend un peu plus de temps, surtout que la semaine dernière nous sommes allés à Saint-Julien où ils ont aussi mis en place ce genre de commission. On voulait s'en inspirer pour qu'elle soit la plus efficace possible, pour qu'elle ait le plus d'impact possible, dans le bon sens du terme, et le plus rapidement possible. Donc effectivement, en cumulant la réunion publique d'il y a deux semaines plus la visite que nous avons faite à Saint-Julien, on a jugé que nous n'étions pas tout à fait prêts pour présenter quelque chose d'abouti ce soir, surtout que compte tenu des délais il aurait fallu que tout soit prêt il y a 10 jours.

M. LIERMIER.- Merci.

M. MIHOUBI.- Bonsoir tout le monde. C'est juste pour ajouter que nous avons déjà fait une première réunion le 2 mars, parce qu'on ne voudrait pas que la commission soit faite que par des élus, mais aussi par les citoyens de la commune, que l'on ait une population plus large et un discours plus large, et que cela ne soit pas juste une simple commission.

Mme LE GOUIC.- Bonsoir à toutes et à tous. Pour apporter des compléments, effectivement on continue à avancer là-dessus. Je voulais d'ailleurs vous remercier de votre intérêt pour la mise sur pied de cette commission. L'idée est d'avoir plusieurs collègues au sein de cette commission. Il est effectivement bien prévu d'avoir des représentants du Conseil

municipal de la majorité comme de l'opposition. Il est effectivement prévu d'avoir des représentants des citoyens et des habitants de la commune d'AMBILLY, d'où l'organisation de cette réunion publique à laquelle certains d'entre nous ont participé.

Une des vocations, c'est aussi pour cela que la délibération n'a pas pu être présentée ce soir, c'est de préciser comment cette commission extramunicipale peut intégrer dans son fonctionnement des relations notamment avec des enfants, la participation des enfants aussi des écoles. Ce sont aussi des choses qu'il faut que l'on affine. J'espère en tout cas pouvoir vous présenter rapidement cette délibération, peut-être au prochain Conseil municipal, en tout cas avant l'été puisque c'est de l'urgence climatique dont on parle. Merci beaucoup.

M. le Maire.- Merci. Monsieur LIERMIER, a-t-on répondu à votre question ?

M. LIERMIER.- Oui, je vous remercie.

M. le Maire.- Dans le même cadre, nombre d'entre nous sommes allés à « la Fresque du climat ». Je n'ai pas tous les noms en tête mais je sais que certains y ont participé avec beaucoup d'intérêt. C'est aussi assez complémentaire au travail qui est fait notamment pour la formation des élus sur ces enjeux.

Je ne sais pas à quel moment on peut réfléchir à refaire un *round* de « Fresque du climat ». Je sais que c'est en tout cas dans les tuyaux du côté de l'agglomération, ce n'est donc pas impossible, on peut faire venir la Fresque du climat dans la commune.

Tout cela est hors cadre des débats. Je vous laisse à nouveau la parole une dernière fois, ensuite nous allons passer à l'ordre du jour.

M. GILET.- Pour revenir à la « Fresque du climat », c'est effectivement extrêmement intéressant, pour ceux qui y ont assisté. Dommage que d'autres qui s'étaient inscrits n'ont pas pu y aller. Peut-être en référons-nous d'autres. En tout cas cela ne laisse pas indifférent, ça laisse des espoirs. C'est dommage que tout le monde n'arrive pas à faire ce petit effort car cela nous concerne franchement vraiment tous.

Mme LE GOUIC.- Juste pour information, je suis formatrice sur « Fresque du climat ». Je peux donc la faire, pas là car je n'ai pas mon matériel, mais volontiers à l'occasion.

M. le Maire.- Ce serait très volontiers de faire un *round* avant la fin de l'année scolaire. Ce serait très bien au sein du Conseil municipal par ailleurs. L'ayant fait, il est un vrai que ça dure trois heures, mais c'est un vrai bon moment. Merci beaucoup.

D'autres remarques sur le procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

Le procès-verbal du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Compte-rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Six décisions ont été prises depuis le dernier Conseil municipal :

Décision concernant le concours – marché de maîtrise d'œuvre, projet de requalification de la voirie et de l'espace public pour la commune d'AMBILLY.

Une décision concernant la nomination des candidats pouvant présenter une offre dans le cadre du marché de conception réalisation pour la rénovation thermique, fonctionnelle et l'extension de l'École de la Fraternité à AMBILLY.

Une décision concernant l'attribution d'un marché public de fourniture de documents imprimés et audiovisuels pour la Bibliothèque Mutualisée Ambilly-Gaillard (BIMAG).

Une décision concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, demande d'aide financière pour 4 caméras mobiles pour les agents de la police municipale, caméras de torse.

Autre décision, attribution du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre, création d'une cuisine centrale et réaménagement du réfectoire du Groupe scolaire de la Paix.

Dernière décision, avenant au contrat d'occupation précaire avec Alfa3a pour l'appartement situé au 48 rue de Genève, copropriété « La Maison Moderne ».

Très joli nom de copropriété, il n'est pas aussi sûr qu'elle ait toutes ses promesses.

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ?

M. LIERMIER.- J'ai une remarque concernant la décision numéro 12. Je suis un peu tombé de ma chaise, vous connaissant opposé aux caméras et à la surveillance vidéo, alors que tout d'un coup je vois « 4 caméras mobiles ». Je voudrais savoir dans quel contexte cela va être utilisé, comment et pourquoi ?

M. le Maire.- Je suis très content car j'avais anticipé le fait que vous alliez me poser la question.

Je suis opposé aux caméras de vidéosurveillance sur l'espace public. Ma doctrine est claire, nette et précise. Je l'ai dit, je le redis, il n'y aura pas une seule caméra de vidéosurveillance sur l'espace public tant que je serai maire, et si un Conseil municipal me l'imposait je démissionnerais illico. Je suis donc clair, net et précis, cette doctrine peut être profondément idéologique, mais elle est aussi animée par une profonde conviction sur le

respect de la liberté, des libertés publiques, de la propriété individuelle, sa liberté d'aller et venir en paix. C'est donc quelque chose sur lequel je ne veux pas céder.

La caméra piétonne, c'est autre chose. Il ne vous a pas échappé que nos policiers sont armés. Il ne vous a pas échappé qu'ils ont aujourd'hui des gilets pare-balles. Il ne vous a pas échappé qu'ils effectuent un travail de proximité avec les habitants, qui parfois peut devenir un peu tendu, et que pour protéger et le citoyen et l'agent de police dans ses fonctions la caméra « piéton » permet, c'est une forme de « GoPro », au moment où elle est activée – par ailleurs ce sont souvent les automobilistes qui sortent de leurs gonds – d'avoir une information sur la situation et sur la manière dont elle a dégénéré. Pour moi, c'est quelque chose qui ne va pas à l'encontre des libertés publiques, bien au contraire, mais qui renforce le lien entre le citoyen et la police, et le rapport de proximité que peuvent avoir et les forces de l'ordre d'un côté et les citoyens de l'autre. La police est là pour garantir la sécurité des citoyens, pas pour leur faire peur.

Vous écrirez sûrement encore plein de choses sur le fait que je me dédis. Je n'ai jamais dit que j'étais contre la caméra « piétonne ». Je le redis, l'état de la doctrine, à mon sens, c'est sur les caméras de vidéosurveillance qui, d'une part ne servent à rien, d'autre part ne font pas baisser la délinquance. Les chiffres sont assez clairs sur ces questions, et pas les chiffres que l'on trouve sur Internet sur des sites où il y a la publicité pour Yves Saint Laurent en même temps que des chiffres tirés à l'aveuglette avec des proportions qui sont prises sur le rapport avec le Département. J'en parle à dessein et vous voyez exactement de quoi je veux parler. J'ai d'ailleurs des chiffres que je peux rendre publics, de la police et du travail de proximité que nous faisons pour 2022, qui illustrent certes une certaine tension partout en France, mais aussi sur notre territoire on ne va pas se voiler la face. Je n'ai jamais mis la poussière sous le tapis. Oui, les moments sont un peu plus délicats ces temps-ci qu'ils ont pu l'être à d'autres moments.

La caméra « piétonne » en tout cas, est pour moi quelque chose qui fait partie de la même doctrine que le pistolet, qui montre une certaine gamme dans ce que l'on propose comme force publique. Au même titre, je ne veux pas qu'ils aient de *Taser* ou de *Flah-Ball*. On doit avoir une police qui reste dans la prévention, dans la discussion, dans la résolution des conflits, avec tout le pacifisme que l'on peut leur connaître dans leurs interventions.

M. LIERMIER.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Nous allons passer à la partie délibérative.

3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°015-2023 : Schéma Directeur de l'Énergie

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à Monsieur GILET, maire adjoint délégué à la Ville durable (environnement) et aux Affaires sociales, pour le rapport sur le Schéma directeur de l'énergie.

M. GILET.- Merci Monsieur le Maire.

(M. GILET procède à la lecture de la délibération)

M. GILET.- L'idée est de valider ce schéma car il est obligatoire pour les EPCI, mais il est clair que les EPCI peuvent le mettre en place uniquement si l'ensemble des partenaires apportent leur contribution. Je pourrais vous lire en détail toute la délibération, pourquoi pas, mais je vais tout de même revenir sur les points principaux.

Les objectifs visent effectivement à :

- Diminuer la consommation d'énergie, puisque d'ici 2030 on doit diminuer de 17 % la consommation énergétique du territoire.
- Essayer de produire localement des énergies renouvelables avec une production voulue pour 2030 de 85 GWh, ce qui représenterait 12 % de l'énergie renouvelable dans la consommation totale finale du territoire.

En matière de production d'énergie renouvelable la chaleur distribuée grâce aux réseaux de chaleur représente l'enjeu principal en volume, etc.

Il y a un plan d'action. Ce plan d'actions s'oriente en cinq axes que je vais vous présenter assez rapidement. Vous verrez qu'il y a des compétences qui sont propres à Annemasse Agglo, et certaines qui font partie des compétences de la commune. Ça peut faire écho à votre première remarque de tout à l'heure, c'est qu'effectivement il y a déjà des choses qui sont mises en place et qui doivent être mises en place.

Au niveau du plan d'actions, l'axe numéro 1 porte sur le soutien des initiatives locales pour des logements plus sobres. Au niveau d'Annemasse Agglo ça passe par :

- la consolidation de la filière locale de la rénovation énergétique ;
- l'aide à la rénovation des maisons individuelles ;
- l'aide à la rénovation des copropriétés ;
- l'aide au remplacement d'équipements de chauffage anciens.

Quant à la compétence communale, elle porte sur le développement des réseaux de chaleur.

L'axe 2 porte sur l'exemplarité des collectivités. Cela concerne autant l'Agglo que la commune :

- rénover l'isolation du patrimoine public ;

- études d'opportunités et réalisations des projets d'installations photovoltaïques ;
- études d'opportunités et réalisations des projets d'installations d'énergie thermique renouvelable.

Au niveau des compétences propres à Annemasse Agglo :

- La récupération de chaleur sur les eaux usées ;
- La mise en place de micro-turbines sur le réseau d'eau ;
- La motorisation des véhicules BOM, les bennes à ordures ménagères, qui passeraient à l'électrique par exemple.

Des mesures portées par le PMGF, Pôle métropolitain du Grand Genevois :

- étude du potentiel de méthanisation du territoire.

L'axe 3 concerne l'accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétique. Cette compétence est purement Agglo.

(M. GILET poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Merci Monsieur l'adjoint. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. MIHOUBI.- Je veux juste faire une remarque sur certains points et certains axes.

Je trouve que - 17 % c'est très faible comme ambition, sachant que ça vient d'Annemasse Agglo. Je trouve qu'on peut faire largement plus à ce niveau, surtout avec les possibilités que nous avons avec toutes les communes alentours.

Après je vais parler de l'axe 3 qui me pose problème, l'étude d'opportunité d'énergie photovoltaïque et thermique renouvelable. Je suis un électricien, j'adore mon métier, mais le photovoltaïque je ne sais pas si c'est une très bonne solution dans le temps en raison du recyclage, car lorsqu'on effectue un travail il faut penser derrière au recyclage. Or, aujourd'hui on n'a aucun recul à ce niveau. C'est une simple remarque, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Je dis juste que le recul n'est pas assez bon. Il y a d'autres axes qui sont bien plus importants au niveau de la consommation d'énergie : réduire la luminosité, les éclairages, passer à la LED, toutes ces choses qui vont peut-être nous faire gagner plus de temps plutôt que de s'amuser à faire du « business » pour certains qui n'ont même pas de quoi s'acheter une semaine de courses à la fin du mois.

L'histoire aussi de mettre dans les copropriétés des recharges, je veux bien, mais la puissance dans tous les bâtiments et dans toutes les copropriétés est très faible, elle est limitée.

C'était juste pour attirer l'attention à ce niveau. Je trouve qu'il y a d'autres engagements qui sont plus intéressants mais pas assez ambitieux, alors que pour certains il faut vraiment faire attention, et ne pas faire du « business pour juste faire du business ». Il y a d'autres opportunités qui peuvent être plus intéressantes.

M. le Maire.- Je me permets de rebondir sur ce que tu dis. Je partage en grande partie ton point de vue, notamment sur l'ambition. Il faut juste toujours rappeler qu'au niveau d'une surface plus grande, c'est-à-dire d'un accord entre communes, les accords sont toujours moins ambitieux que ce que pourrait faire une commune à un moment si elle en a la volonté. Mais on va dire que c'est une base.

Cela étant, si une commune veut être mieux-disante, c'est-à-dire si elle veut aller plus loin, c'est le cas du réseau de chaleur à AMBILLY notamment, ou des réseaux de chaleur qui se mettent en place sur certaines communes – Lucinges a un réseau de chaleur je crois, et Ville-la-Grand va faire un autre réseau de chaleur – et bien là, très clairement, ce sont des ambitions qui sont à porter.

Sur le photovoltaïque, je suis toujours un peu circonspect. Je partage une part de ton point de vue. J'ai toujours un peu de mal. J'ai l'impression que quand on va trop vite, trop loin et trop rapidement dans une technologie et qu'on en est hyper convaincu, ça me pose un problème. Au même titre que la voiture électrique, notamment les bornes de recharge, mais je ne suis pas ingénieur.

M. MIHOUBI.- Il y a 40 ans, on vendait le diesel.

M. le Maire.- Là-dessus je pourrais être plus prudent, alors que sur d'autres points il me semble que le plan reste assez ambitieux, mais il faut le mettre au niveau de ce qu'est une agglomération et des compromis qui peuvent être faits par ailleurs. C'est aussi pourquoi parfois les agglomérations sont créées, et c'est aussi pourquoi parfois elles vont un peu en-deçà. Parfois ça peut aller beaucoup plus loin, mais à ce moment-là les communes n'arrivent plus à suivre. Dans d'autres secteurs, dans d'autres enjeux, les agglomérations sont très fortes, c'était notamment le cas du logement où les communes parfois ont eu du mal à suivre. Ça fait partie de ces équilibres.

M. LIERMIER.- Je trouve assez intéressants ces différents axes. Je pense que cela peut aussi constituer une base de réflexion pour une commission que j'avais appelée « Développement durable » et que vous, vous avez appelée « Urgence climatique ». Là il y a donc de la matière.

J'ai une remarque sur l'axe 4. Si on revient sur cette partie, « mobilité en faveur de la transition énergétique ». Il y a quand même une mesure de compétence au niveau de la commune qui est la réflexion sur la mise en place de ZTL, Zone à Trafic Limité, des zones à accès restreint au niveau des riverains.

Je voulais savoir si dans le cadre de la révision actuelle du plan de circulation vous pouvez me dire si cette mesure serait envisageable, pour quelle zone, pour quelle rue ou quel secteur ?

M. le Maire.- Je vais laisser Charlotte répondre à votre question, puis Laurent GILET.

Mme LE GOUIC.- Sur les Zones à Trafic Limité en particulier, je ne pourrai pas vous répondre.

Annemasse Agglo va aussi être soumise à l'obligation de mettre en place une ZFE, une Zone à Faibles Emissions, qui va devoir nécessairement s'accompagner de Zones à Trafic Limité. Cela étant, je ne sais pas ce qu'il en est sur la commune dans le cadre de la réflexion sur le réaménagement des voiries, mais ça fait de toute façon partie des pistes d'action puisque l'abaissement de la vitesse contribue évidemment à la diminution d'énergie nécessaire et à la diminution des émissions des particules fines notamment.

M. GILET.- Je rebondis sur ce que vous dites, les - 17 % effectivement cela ne paraît pas beaucoup.

Des réunions ont cependant été organisées sur le Grand Genève le mois dernier, des PACA, et à la fin de la réunion il était bien rappelé que l'objectif est de diviser par 10 les émissions de carbone en 2050. Autant dire que - 17 % ce n'est pas grand-chose, mais aujourd'hui on est toujours en augmentation. On parle du réseau de chaleur, c'est juste plus d'énergie. D'accord c'est peut-être de l'énergie renouvelable, mais on est toujours dans la croissance de la consommation énergétique. On n'a pas atteint un palier et on n'a pas commencé à décroître. Si on arrive à se stabiliser et à commencer à décroître, c'est déjà pas mal.

Effectivement, on peut juste espérer arriver au-dessus de ces - 17 %, mais il faut bien rappeler que ce n'est pas parce qu'on utilise de l'énergie renouvelable ou de l'énergie propre, on utilise quand même toujours plus d'énergie. On parlait du numérique, les voyages, les voitures électriques, les panneaux solaires, on nous vend certaines solutions mais si l'une d'entre elle était vraiment la bonne on peut penser que tout le monde la choisirait. En fait on va aller vers un mix.

Les panneaux solaires, je me questionnais aussi, j'ai cru comprendre que de plus en plus on arrive à les recycler. Il y a des nouvelles technologies qui apparaissent. Idem avec les piles et les batteries. Alors effectivement on peut se poser plein de questions, mais il faut vraiment bouger, il faut vraiment que ça change et éviter les excès dans tous les sens.

M. le Maire.- Je vais peut-être conclure sur la Zone à Trafic Limité.

Mme LE GOUIC.- Avant la conclusion je vais rebondir sur ce que disait Monsieur GILET.

Effectivement, les accords de Paris aujourd'hui c'est quand même de réduire de 45 % nos émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030. Au niveau du Grand Genève, les engagements qui ont été pris par les partenaires du Grand Genève c'est de réduire de 60 % les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030 pour s'inscrire sur une trajectoire de neutralité carbone. Il me semble par ailleurs important de souligner que délibérer pour l'adoption de ce schéma directeur de l'énergie c'est prendre des engagements. Ce n'est pas simplement on

délibère et on verra bien ce qu'il se passe. Derrière cela nous engage nous, en tant que commune, et je suis particulièrement contente de pouvoir délibérer là-dessus, à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, un certain nombre de démarches, à accompagner aussi par les projets l'intérêt général qui nous concerne tous face à cette transition écologique.

J'ai lu avec plus d'attention le plan d'actions, et finalement les responsabilités respectives des compétences entre Annemasse Agglo et des communes, puisque je considère que c'est aussi à la commune de prendre sa part sur un certain nombre d'actions où elle n'est pas seulement partenaire mais où elle doit être pilote, et plus que pilote elle doit être moteur sur le développement d'un certain nombre de réseaux de chaleur, de recherche de sources d'énergies renouvelables. Le photovoltaïque, quoique certains puissent en penser, c'est aussi une des pistes. Il y a évidemment tout ce qui relève, vous l'évoquiez vous-même, d'autres modes de mobilités, notamment liés à un certain renoncement à la voiture individuelle pour des trajets courts. Quant au recours à des moyens de déplacements, on a une toute petite commune qui permet de faire une grande part des déplacements à pied et à vélo, il faut en profiter, il faut que la commune puisse aussi se saisir de ces thématiques au nom de l'intérêt général.

Dire aussi qu'il y a peut-être différents types d'actions, et c'est ce que je trouve intéressant dans cette démarche de schéma directeur de l'énergie. Il y a des actions opérationnelles. Laurent l'a évoqué, il y a le déploiement d'un certain nombre de bornes de recharges électriques dans l'espace public. Il y a aussi des choses qui peuvent se jouer au niveau règlementaire avec les orientations d'aménagement programmées dans le PLU. En fait on a tout un faisceau d'actions. Pour moi c'est ce qui est important dans cette délibération, c'est l'engagement de la commune à assurer que ce schéma directeur de l'énergie ne reste pas lettre morte. Merci.

M. le Maire.- Merci. Je me permets de conclure là-dessus pour répondre efficacement à Monsieur LIERMIER sur les Zones à Trafic Limité. On peut mettre tous les labels que l'on veut, les labels ZFE, ZTL, etc. et on pourrait en être très fier. L'objectif est de savoir quelle est la politique communale que l'on met en place et ses résultats effectifs.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a tout un travail sur le plan de circulation qui devient très restrictif, et la salle qui était remplie à raz-bord ici pour la voiture et sa place dans la ville, était bien moins remplie en bas, puisqu'on était 15 personnes sur l'urgence climatique. Il y a un peu moins de bras pour défendre l'urgence climatique que pour défendre la voiture. Mais les objectifs sont très clairs.

Les objectifs sont de passer toutes les rues à 30 kilomètres heure au fur et à mesure des renouvellements de voiries, ce qui est le cas rue des MARRONNIERS, mais aussi pour beaucoup de rues qui arriveront après, la rue du JURA et autres.

C'est de supprimer certaines voiries. Je l'annonce ici, je prends la décision de ne jamais rouvrir la voirie qui est en face. C'est-à-dire prendre l'arrêté qu'il faut pour qu'elle soit véritablement la continuité d'une voie piétonne et cyclable. Ce sont des choses qui sont fortes dans notre collectivité. Vous êtes passés ici de 10 000 véhicules jour à l'époque où il y

avait les deux voix à zéro véhicule jour motorisé. Quelques scooters, j'avoue, arrivent parfois à passer, mais pas tant que cela finalement. Ce que je veux dire c'est que les actions concrètes sont là.

On l'a vu la dernière fois, je continue sur l'énergie, sur la réduction de la luminosité. Monsieur INGREMEAU, notre responsable des Services techniques, en avait parlé. Là aussi on va avoir un nouveau *round* de baisse de la luminosité, même carrément pour éteindre certaines zones.

Cela étant il faut bien se dire que l'humanité est tout de même basée intellectuellement sur le toujours plus. C'est-à-dire que moi qui suis un conducteur de trottinette, peut-être l'un des premiers de l'Agglo puisque cela fait cinq ans, j'ai vu les trottinettes grandir, grossir, parce qu'une petite qui fonctionnait bien ce n'était pas assez. Maintenant, vous arrivez dans le train, elles sont immenses.

Quand on a fait des économies d'énergie, d'ailleurs celles-ci on va les changer, elles sont très énergivores, celles qui ne fonctionnent plus on ne les renouvelle pas et on va les changer par des LED, que se passe-t-il ? Les LED consomment moins d'énergie et, la plupart du temps, plutôt que d'en mettre une on en met trois parce que c'est moins cher en termes de consommation d'énergie. C'est toujours comme ça. Ce toujours plus n'est tout simplement plus possible. Il vaut pour l'éclairage, et il vaut aussi pour la voiture.

On passe à la voiture électrique. Les voitures électriques font plus de 2 tonnes. Ce sont des SUV. On sait qu'un SUV de plus de 2 tonnes est aussi gourmand en énergie qu'une voiture thermique, notamment dans sa construction. On a appris à la « Fresque du climat », ça m'a marqué, que le Renault Zoé pèse 1,5 tonne. Un véhicule thermique, une Clio, donc plus grande que la Zoé, 1,2 tonne. Et la Zoé marche plutôt bien. C'est une voiture électrique plutôt rentable, économe et peu polluante. Mais dès qu'on passe au-dessus de 1,7 tonne à 2 tonnes, les voitures redeviennent polluantes. Ce qui s'est passé c'est qu'au départ en voitures électriques vous n'aviez que des Zoé, voire un peu d'hybrides, et quand les moteurs électriques sont arrivés sur les SUV, les gros 4x4 et autres, tout le monde s'est dit « ce n'est pas grave, on peut y retourner comme en 40 ». Ça ce n'est pas correct. Le toujours plus, à un moment, c'est toujours plus payer l'addition pour nous. Peut-être que ça aurait moins d'émission de gaz à effets de serre sur notre territoire, mais ces voitures sont construites sur des territoires où justement il y a des législations qui sont parfois un peu plus bienveillantes pour la construction des véhicules que nous achetons ici.

Ce plan qui est proposé, ce schéma directeur de l'énergie est assez ambitieux, mais il vient donner une gamme, il vient donner ce qui est important à maîtriser. Mais bien évidemment, la collectivité que je représente et pour laquelle vous êtes toutes et tous élus, peut aller et doit aller au-delà de ce qui est proposé ici. C'est notamment pour nous la réduction des consommations énergétiques de nos bâtiments. Celui-là par exemple est relié au réseau de chaleur.

Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°015-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie, et vous remercie aussi du débat.

N°016-2023 : Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence aux populations sinistrées au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Prochaine délibération que je vais présenter en soutien à la communauté turque et à la communauté syrienne, avec une aide d'urgence aux populations sinistrées au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO). On le fait de cette manière parce qu'en tant que collectivité territoriale c'est un lien plus direct sur la traçabilité et l'utilisation des fonds. Pour autant, je sais que nombre d'entre vous ont été tout à fait généreux, notamment avec les associations turques d'Annemasse. Trois associations qui habituellement, m'a-t-on dit, ne s'entendent pas toujours, qui ont travaillé « main dans la main » pour récolter, je ne sais pas le dernier chiffre, mais plus de 30 000 euros pour le séisme au moment où je suis allé les visiter, plus des interventions sur place, notamment avec le GIS qui est le groupe d'intervention de secours, qui à l'époque était porté par Jean-Paul BOSLAND, l'ancien maire de GAILLARD et président de la Fédération nationale des pompiers. Le GIS qui est aussi intervenu sur place avec des locaux d'étape en Turquie.

Ce drame nous a bien évidemment toutes et tous touchés. Peut-être plus certains qui sont membres de ces communautés ou qui ont de la famille sur place. J'ai pu discuter avec beaucoup d'entre eux. C'est tout de même plus de 50 000 morts, réévalué officiellement. Au début de la première délibération j'avais mis 40 000, mais les morts de Syrie n'étaient pas encore comptés. C'est réévalué, on met 50 000 aujourd'hui mais si cela se trouve on aura un bilan définitif bien supérieur.

Des régions entières ont été détruites, et surtout 23 millions de personnes potentiellement exposées à la famine ou aux épidémies. Le bilan humain continue à s'alourdir, puisque bien évidemment les choses ne sont pas terminées. Sur le plan de l'urgence un peu, mais sur le plan du suivi de cette urgence et sur la continuité des recherches pas encore.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°016-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

FINANCES

N°017-2023 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Je l'ai dit et je le redis exactement de la même manière, la réflexion sera cette année sur l'augmentation des impôts locaux pour l'année prochaine, je ne me cache pas derrière mon petit doigt.

Je le dis aussi avec une certaine sévérité et sincérité sur le fait qu'ici certains ont l'argent pour payer, et qu'ils ne passent pas assez à la caisse pour la solidarité, tout simplement. Les frontaliers, dont je fais partie, ce n'est pas une stigmatisation, car j'ai pu lire que je stigmatisais, font partie du quart des Français les plus riches. Les frontaliers doivent « passer à la caisse » puisque depuis 2008 ils ont passé les crises successivement, et ils n'ont jamais vu leurs revenus baisser, ou très peu conjoncturellement, et ont vu pendant cette crise leurs revenus augmenter alors qu'en France l'inflation augmentait, et que les salaires en valeur relative stagnaient.

À un moment, quand on doit financer des grands projets, une école, une cuisine centrale si nous arrivons à la sortir, un stade, mais aussi d'autres éléments comme la voirie, puisqu'il y a certains éléments de voirie que nous devons refaire après le passage de la Maison de l'eau pour justement les aménager à 30 kilomètres heure, cet argent n'est pas magique. Pour lever des emprunts, il faut pouvoir lever une fiscalité adéquate. Ce que je veux c'est qu'il n'y ait pas d'injustice sociale pour ceux qui seraient en difficulté de payer, mais qu'il y ait de la justice sociale pour ceux qui ont l'argent pour payer et qui doivent contribuer à la solidarité locale. Pour moi le discours est très clair, d'autant plus que tous ceux qui aujourd'hui ont peut-être gagné avec la frontière, encore une fois je n'en veux à personne puisque j'en fais partie, se sont vu aussi supprimer la taxe d'habitation. Il n'y a pas de pression fiscale à proprement parler sur les ménages. La taxe d'habitation représentait une grande part de la fiscalité des ménages.

Je propose donc au Conseil municipal de maintenir les taux des impôts locaux tels que définis dans le projet de délibération. Je ferai une prochaine commission Finances sur le cas très précis du débat sur les taxes locales en lien avec nos besoins d'investissements et en lien avec notre projet pluriannuel d'investissement. J'inviterai d'ailleurs évidemment dans cette commission les membres de la commission Finances, mais j'aimerais que cela puisse être élargi à tous ceux qui auraient un intérêt particulier à cette question, notamment en lien à leurs délégations sur les projets qu'ils portent, mais bien évidemment pour soit aller dans ce sens, amender et porter le projet de fiscalité à nos communes.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°017-2023 est adoptée à l'unanimité et 1 abstention (Mme LE GOUIC)

M. le Maire.- Oui, j'en connais la raison.

Mme LE GOUIC.- Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

M. le Maire.- Charlotte aurait aimé que j'augmente cette année déjà. Mais cela fait partie des questions qui restent ouvertes bien évidemment.

N°018-2023 : Approbation du Budget Primitif 2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Approbation du budget primitif 2023 qui a été vu en commission Finances récemment. Nous avons discuté dans cette commission Finances notamment de tout ce que je vous ai dit sur l'augmentation ou la non-augmentation des impôts pour cette année, des subventions notamment celle de FACECO, et de ce budget.

La section de fonctionnement, les dépenses ont été prévues en 2023 à niveau constant face à des recettes de fonctionnement toujours pessimistes. Nous n'avons pas l'ensemble des notifications. Ces dépenses de fonctionnement sont stabilisées, mais les lignes de dépenses liées notamment aux énergies et aux denrées alimentaires ont été prévues en nette augmentation. On le sait, je l'entendais ce matin, peut-être l'avez-vous aussi entendu sur France-Info par le gouverneur de la Banque de France, que globalement l'inflation va se stabiliser et même réduire sur les prochaines semaines, notamment pour un certain pan de notre économie, l'énergie, mais pas pour l'alimentation. Sur les denrées alimentaires on devrait connaître le pic, dit le gouverneur de la Banque de France qui parle aussi de l'augmentation des taux d'intérêt mais maîtrisée, pour juin. Pour nous, si ça augmente jusqu'à juin on ira, on ne peut pas faire autrement. Si ça pouvait redescendre entre juillet et août et recommencer en septembre, ce serait pas mal aussi. C'est ce qu'il dit, le pic devrait être atteint au niveau du mois de juin, et ensuite redescendre. Mais nous avons été prudents, tenant bien sûr compte du contexte national et international encore plus qu'avant dans des questions budgétaires.

Le marché des denrées, on devra faire certains choix, notamment sur certaines denrées qui viennent de plus loin. On avait déjà fait beaucoup de choix à cet égard, mais on doit toujours faire en sorte d'améliorer aussi pour des questions énergétiques, des questions de sobriété, la qualité des produits, et notamment aller davantage sur les produits locaux, bien que les marchés publics ne nous aident pas à aller dans le bon sens sur le choix des denrées.

Les dépenses liées aux charges du personnel sont en augmentation. Elles sont justifiées par le coût des postes et les efforts constants de la commune dans un dialogue social, et surtout pour garder la collectivité attractive. Parce qu'aujourd'hui, recruter est un enfer. Vous avez beaucoup de difficultés à recruter, et quand vous avez les bonnes personnes aux bons endroits il est nécessaire de les garder, donc de travailler sur leur régime indemnitaire, sur la mutuelle qui a été incluse dans tout cela avant même l'obligation légale, et sur tout un plan du dialogue social que nous menons avec ce qui s'appellera maintenant le CST, qui avant était le Comité technique, en lien avec les syndicats notamment.

Je précise qu'aucun poste supplémentaire n'est créé pour 2023 à proprement parler. Certains services se réduisent même en termes d'effectifs, et se réorganisent. Il y a des postes qui changent au fur et à mesure de ces réorganisations. Nous sommes vraiment dans cet objectif-là. Nous sommes donc aujourd'hui, non pas à charges constantes puisqu'il y a ces augmentations et ce dialogue social, mais aussi le « vieillissement ». Un agent qui vieillit c'est aussi un agent qui prend de l'expérience, mais qui bien évidemment sur les comptes de la collectivité peut « peser davantage ». Mais il ne pèse pas sur la qualité de son travail, bien évidemment.

Ça c'est globalement pour la section de fonctionnement. Est-ce qu'il y a des questions sur la section de fonctionnement ? Ce sont les plus gros postes. Cela étant il peut y avoir des questions ailleurs. Sur la section de fonctionnement, pas de questions particulières ?

M. LIERMIER.- J'y viendrai après.

M. le Maire.- Comme vous voulez.

Sur la section d'investissement, toutes les dépenses d'investissements prévus sont liées à des acquisitions ou travaux en cours, mais aussi à des prévisions budgétaires annuelles qui sont, pour la plupart, liées aux grands projets, aux études notamment, aux marchés de maîtrise d'œuvre. Comme je l'ai dit, et je l'ai rappelé aux vœux, je n'ai pas de discours ambigu sur nos travaux et sur nos grands projets. Je ne veux pas qu'on aille au-delà des 30 % de ce qui avait pu être estimé dans un premier temps. C'est-à-dire que sur certains travaux, on le voit aujourd'hui, il me semble que sur le terrassement c'est + 40 %, sur l'énergie c'est plusieurs dizaines de pourcents. On le sait aussi sur la main d'œuvre en général bien évidemment, sur la rareté de cette main d'œuvre qui peut-être, pour certaines entreprises, permet une opportunité de faire monter les coûts et les enchères. Ce n'est donc pas évident quand on est gestionnaire d'une collectivité et que l'on doit faire des grands projets. Je veux que cela soit fait dans une gamme que l'on peut dire raisonnable dans une situation comme celle-ci, qui elle n'est pas forcément raisonnable, notamment au regard de la volatilité économique et financière à laquelle nous sommes confrontés.

Nous réexaminons donc, je le dis très clairement et simplement devant ce Conseil municipal, l'ensemble des projets qui ont été portés, et nous verrons sur l'évolution des coûts, notamment sur la sortie au moment des marchés publics. Nous irons jusqu'aux marchés publics, jusqu'à l'ouverture des plis, on peut avoir de bonnes surprises. Le coût de l'énergie baisse actuellement, ce n'est pas très perceptible tout de suite par les habitants, mais

on le sait il y a une tendance baissière. Pour autant, est-ce que la zone dans laquelle nous lancerons les marchés publics sera la bonne ? Ça c'est autre chose.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement issues du report d'excédent 2022. Pour l'instant, aucun emprunt n'est prévu pour cette année. Cela fait suite notamment à une discussion approfondie avec les services de la Trésorerie et avec notre expert externe en finances publiques sur notamment le fait que nous avons un gros excédent et que l'emprunt qui est à côté risquerait de poser quelques questions sur la sincérité des choses, notamment dans une année où nous ne sommes pas sûrs de réaliser. Nous mettrons donc en place, et au regard de la fiscalité que j'ai abordée tout à l'heure, la gamme des emprunts que nous devons ou que nous pouvons faire pour assumer l'ensemble de nos grands projets.

Voilà ce que je peux dire sur les investissements.

Vous dire aussi que nous avons réduit, même contourné, ce que l'on appelle l'effet ciseaux, notamment sur l'épargne brute qui permet, au moment où on investit, de ne pas se retrouver trop en difficulté.

Nos ratios d'analyses financières sont parfois un peu faussées, comme vous l'avez vu dans le rapport d'orientation, nous en avons déjà parlé, je ne reviens pas forcément dessus, notamment sur les questions d'imputations, sur les retards aussi d'imputations, mais aussi sur la question de l'imputation des communaux d'AMBILLY, pour lequel d'ailleurs j'ai un rendez-vous au sommet demain avec Monsieur le préfet sur cette question de la taxation qui n'est toujours pas réglée, et qui nous met encore dans un bras de fer avec l'État de Genève.

Voilà ce que je peux dire sur le budget de cette année. Bien évidemment, je peux rentrer un peu plus en détail. Mais vous avez reçu les documents, la commission Finances a pu légitimement les analyser. Je considère maintenant qu'il est important de passer au débat. Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je souhaite faire quelques remarques que j'avais déjà faites lors de la commission. J'avais été surpris par quelques anomalies entre le ROB, le rapport d'orientations budgétaires qui a été soumis au Conseil le 19 janvier, et le budget primitif qui nous est soumis ce soir.

Par exemple, pour les dépenses de fonctionnement dans le ROB et par rapport au budget primitif maintenant, il y a une hausse de 600 000 euros.

Les recettes, il y avait un million d'écart, donc un million de recettes en investissement qui avait disparu entre le ROB et le budget primitif. On peut toujours expliquer, faire des ajustements, je trouve cela tout à fait correct, mais là ce ne sont plus des ajustements, ce sont des trous. Je trouve gênant de soumettre au Conseil un ROB qui finalement n'est pas clôturé au niveau des comptes. On n'arrête pas un exercice, il y a toujours des choses après qui arrivent. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement ? Est-ce qu'il n'y a pas moyens de présenter par exemple au Conseil suivant et pas en janvier ? J'aimerais savoir ce que vous

en pensez de votre côté. Ça donne une impression d'inachevé quand on reçoit ce type de document.

J'aimerais aussi revenir sur un point, puisque vous venez de mentionner les Communaux. Effectivement, il y a un risque énorme. Est-ce qu'il y a possibilité de prévoir des réserves dans un budget, des provisions ? Parce que ça peut nous tomber dessus, c'est un risque.

Concernant nos grands projets, vous en parliez, avec des hausses qui peuvent atteindre 25 %, 30 % sur les matières premières, cela aura un impact sur nos projets. Je crois qu'il faudra aussi faire des choix.

C'étaient nos quelques remarques à la suite de notre commission.

M. le Maire.- Je vais répondre à vos remarques.

Je vais répondre très clairement et simplement sur les choix, faites-moi confiance pour le faire. J'ai dans les mains de l'argent, pas en monnaie sonnante et trébuchante mais des recettes d'investissements et de l'autre côté des projets. Je ne mettrai jamais en difficulté la commune. Je ne l'ai jamais fait en 15 ans.

Je ne dis pas que c'est ce que vous faites, mais ce serait me faire un mauvais procès de penser que je partirais comme un « va-t'en guerre » sur des investissements. Il est bien évident qu'aujourd'hui tous les investissements, même ceux qui sont prévus et qui peuvent nous apparaître importants, intéressants, doivent être revus, doivent être corrigés, voire parfois même abandonnés. Ce sera peut-être le choix. De toute façon, quoi qu'il arrive, quelque décision que je puisse prendre avec mon équipe, elle sera décevante. La critique sera évidente, que ce soit de la population ou de l'opposition, même de mon équipe, ça peut arriver en interne, sur l'abandon d'un projet, parce qu'on y tient, parce qu'on pense que c'est important.

Je l'ai dit en commission Finances Monsieur LIERMIER, s'il y avait un seul et unique projet qui devait être conservé parmi tous, c'est l'école de la Fraternité.

Deuxième rideau, je pense que le stade, pour l'accompagnement qu'il fait de ces centaines de jeunes par semaine et au quotidien, mais aussi pour les besoins des écoles, pour les besoins des collèges, doit être revu sûrement à la baisse, mais ne doit pas être abandonné. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Pour le reste tout est ouvert, tout est discuté, mais pensez bien qu'en tant que gestionnaire je ne serai pas celui qui, alors qu'il a – c'est moi qui le dis alors on pourra dire que ce n'est pas vrai – plutôt bien géré les comptes depuis 15 ans, qui laissera une ardoise comme on pourrait la laisser au bar avec des impayés. Ça c'est la première chose, faites-moi confiance sur les choix.

Par ailleurs, ce sont des choix qui pourront se retrouver collectivement au sein des commissions d'appels d'offres ou autres. Vous y siégerez et vous aurez l'occasion aussi de vous exprimer sur ces choix.

Sur les Communaux d'AMBILLY, cette question avait déjà été posée sur les provisions. C'est bien plus compliqué que ce que l'on pense. Déjà, il n'y a pas eu d'appel de fonds, et ce débat sur la taxation existe depuis 2017, en tout cas de manière aussi forte. Si nous avons fait des provisions, déjà nous ne serions peut-être pas à la gamme de ce que nous devrions payer selon l'État de Genève, je le redis bien, en matière d'imposition.

Après cela il y a eu des changements d'imposition, nous sommes passés à une fiscalité, toujours selon l'État de Genève, de 24 % à 14 %. Il y a des changements législatifs qui opèrent une situation plus favorable pour la commune pour les prochaines ventes.

Pour autant, faire des provisions veut dire renier sur des services. Ça veut dire que si vous enlevez de l'argent en fonctionnement, puisque je rappelle que vous payez les impôts en fonctionnement, et bien vous devez renier sur les services.

La question que je pose est toujours la même, toujours : sur quel service devons-nous faire des économies alors que nous avons tiré le budget partout ? C'est la question à laquelle on doit répondre en parfaite honnêteté. Et je peux vous dire aujourd'hui que déjà au niveau du personnel c'est impossible sans baisser la gamme du service public, sans créer des inégalités nouvelles. Pour tout ce qui est services techniques ou autres on a déjà réduit. D'ailleurs, dans le cadre de la gestion ça peut poser un certain nombre de problèmes. On essaie de faire en sorte que ça fonctionne.

Mettre de l'argent en provision alors que nous ne sommes pas sûrs de payer des impôts, et que nous ne voulons pas payer des impôts, alors que la taxation pour nous doit être à zéro et que l'État français entre aujourd'hui dans la danse pour être un peu plus à nos côtés... J'ai rencontré aussi le consul de France récemment, nous rencontrons le préfet demain. Il y a aussi des élections à Genève. J'ai rencontré un député du Grand Conseil sur cette question, faites-moi confiance, nous ne lâcherons rien. Je ne veux pas qu'on paie des impôts parce que nous sommes une collectivité, et parce que quand nous agissons dans le Grand Genève avec ce financement-là nous garantissons aussi l'équilibre à la frontière à travers nos investissements.

Donc faire des provisions n'est déjà pas évident comptablement, et on n'aurait pas pu en faire beaucoup car le Trésor public ne nous l'aurait pas autorisé. Si nous avons fait des provisions elles n'auraient pas été assez substantielles pour pouvoir payer la somme d'imposition qui est demandée aujourd'hui. Il y aurait peut-être eu 1 million à la fin mais ce n'est pas même pas sûr, alors que la somme qui est demandée c'est 8 millions. Par ailleurs nous avons une deuxième partie des Communaux d'AMBILLY à vendre, et nous avons encore à cet égard un moyen de pression sur la vente de cette deuxième tranche. Si ce n'est pas un moyen de pression, en tout cas un moyen de résolution si vraiment arrivés jusqu'au bout du dispositif du tribunal fédéral, de tous les moyens de recours, même les questions

européennes, ils pourraient prélever la fiscalité à la source sur la deuxième vente. C'est-à-dire qu'ils n'impacteraient pas nos comptes directement.

Dernier point, pour en discuter avec notre attaché fiscal à l'ambassade, si la question devait aussi aller dans ce sens d'une résolution, serait un échelonnement sur 20 ou 30 ans de cette imposition. C'est en tout cas l'une des portes. Aujourd'hui rien n'est stable, rien n'est impensé et rien, je vous le dis, n'est pas sous contrôle de ma part. Tout discours qui pourrait consister à dire que l'on prend cela à la légère serait un discours, quand on connaît mon combat pour les Communaux d'AMBILLY, inapte et inapproprié.

Enfin, sur le rapport d'orientations budgétaires, j'ai juste une question, sans aucune perfidie. Avez-vous reçu la réponse de mes services à votre question ?

M. LIERMIER.- Oui, mais cela ne changeait pas fondamentalement.

M. le Maire.- Je demandais juste.

M. LIERMIER.- Oui, bien sûr. C'est ce que j'appelle des ajustements, et c'est ce qui a été bien expliqué de cette manière-là au niveau des services.

M. le Maire.- Le rapport d'orientations budgétaires, parce que vous dites qu'on a l'impression qu'avec le budget il y a quelque chose qui n'est pas maîtrisé. Le document qui est le document cadre budgétaire de l'année n'est pas le rapport d'orientations budgétaires, c'est le budget tel qu'il est voté. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons un rapport d'orientations budgétaires qui donne les grandes masses, qui donne les grandes orientations et qui dit « on va aller dans ce sens-là ». Il y a un débat autour de ces orientations.

Je vous rappelle aussi quelque chose. Si le jeu était pleinement joué et que ce soir vous étiez arrivés, en tout cas entre le rapport d'orientations budgétaires et le budget avec plein d'idées et que nous ayons intégré ces idées, le rapport d'orientations budgétaires aurait été différent du budget. J'ai toujours donné à l'opposition la possibilité de faire un budget alternatif. Je n'ai jamais reçu, d'aucune de mes oppositions depuis 15 ans, de budget alternatif. Et donc, si nous avons fait un rapport d'orientations budgétaires, que je le propose à l'Assemblée, et que dans ce rapport d'orientations budgétaires issu du débat nous pensions par exemple qu'il faille modifier un certain nombre de points, ou qu'il y ait des recettes nouvelles à aller chercher, que nous ayons des nouvelles idées sur quelque chose, systématiquement le budget, suite aux débats en Conseil municipal et suite aux commissions Finances, aurait été différent. Ça c'est une question politique.

Pour la question technique, nous n'avons pas l'ensemble des recettes d'investissement, et ça s'explique par le manque de connaissance, la non-connaissance des résultats.

Votre hypothèse pourrait être une bonne hypothèse. Il n'y a aucune ironie dans ce que je dis. Cela pourrait être une bonne hypothèse de voter le budget plus tard. C'est-à-dire que nous aurions par exemple ce soir le rapport d'orientations budgétaires, et nous

aurions le vote en avril du budget. Cela peut être une solution. Mais cette solution est problématique. Pourquoi ? Parce que dans cet intervalle je vous rappelle que la collectivité n'a pas de budget. C'est-à-dire qu'elle ne peut pas fonctionner. C'est-à-dire que normalement elle ne peut pas investir. C'est-à-dire que normalement elle est conditionnée à un certain nombre d'investissements qu'elle peut faire légitimement. Je vous rappelle qu'on vote la possibilité d'engager un quart des dépenses, c'est justement par anticipation d'une non-possibilité d'utiliser le budget à dessein.

Ce que je veux dire par là c'est que dans la bonne gestion et dans la bonne marche, ce soir vous avez un budget qui est conforme à la réalité budgétaire que nous voulons porter et apporter à la population d'AMBILLY. J'ajoute à cela aussi que les subventions, si nous n'avons pas de budget, les clubs ne les reçoivent pas avant mai ou juin. Or, certains clubs ont besoin de préparer leur saison.

Ces impératifs de gestion viennent donc globalement s'opposer. J'ai déjà voté un budget en avril, on en a déjà voté un ensemble plus tard. Ça pose des questions de gestion et de fonctionnement qui sont bien plus lourdes que le gain que nous pouvons avoir entre le rapport d'orientations budgétaires et le réajustement par le budget. Voilà mes deux réponses, une plus technique, et de l'autre côté une réponse plus politique, en disant que l'année prochaine si vous voulez faire changer le rapport d'orientations budgétaires d'une manière positive, saisissez le moment et discutons de cela autour des commissions Finances et des Conseils municipaux pour ajuster le budget ensemble. Vous verrez peut-être que parfois il y aura des ajustements nécessaires, peut-être pas aussi importants que ceux que vous notez, mais tout à fait pertinents.

Je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Je ne suis pas sûr que mes réponses vous satisfassent, mais je crois y avoir répondu.

M. LIERMIER.- Ça peut me satisfaire qu'à moitié parce que c'est un faux débat, on n'a pas non plus accès à toutes les informations que vous avez pour construire des budgets ou différentes orientations. C'est un leurre ce que vous dites là, c'est très compliqué. C'est facile de donner des idées en l'air mais il faut être beaucoup plus concret.

Je vous rappelle simplement que lorsque personnellement j'ai demandé des informations sur la Maison carrée par exemple, je les ai reçues six mois après. Il y a aussi des délais qui sont là, pour des raisons que je ne comprends pas toujours, mais qui sont tout de même des obstacles sérieux pour qu'on effectue le travail à votre place.

M. le Maire. - Je ne vous demande pas de faire le travail à ma place. Si vous faisiez le travail à ma place vous auriez l'écharpe et toutes les responsabilités et tous les problèmes que j'ai. Pour l'instant, de grâce, vous n'êtes pas à ma place.

En revanche, je l'ai toujours dit, si vous vouliez monter un budget alternatif les portes vous seraient ouvertes pour vous donner l'ensemble des documents. Pour cela c'est la commission Finances qui peut l'instruire. Vous pouvez aussi demander au maire de faire une commission Finances particulière, spéciale, sur ces différentes orientations. C'est à votre

initiative. Il est bien évident que moi je n'attends pas vos initiatives pour avancer, mais je peux vous garantir, et cela ne sera pas une parole en l'air, notez-le bien puisque je vois que vous écrivez, nous sommes le 9 mars, 20h13, le maire a dit : « *l'année prochaine, si vous voulez le faire, nous ferons cette commission* ». Vous pourrez me le rappeler, et je n'aurai aucun problème à la faire.

J'ai lu dans l'une de vos dernières publications, ça correspond à ce que l'on a dit au départ sur les caméras, qu'il fallait mettre des caméras de vidéosurveillance partout. Avez-vous évalué le budget de ces caméras de vidéosurveillance ? C'est un débat que vous auriez pu apporter. J'aurais sûrement décliné, j'aurais sûrement dit que ce n'était pas à l'ordre du jour, puisqu'il me semble tout de même que nous sommes majoritaires. Sur les caméras cela aurait été problématique, sur d'autres sujets pas forcément. Mais avez-vous évalué le coût de ces caméras de vidéosurveillance, du réseau, du poids en fonctionnement et du poids en investissement ? C'est ça le travail d'une opposition. Je peux vous dire que j'ai fait le calcul de mon côté sans voir accès à mes services qui n'ont aucune information sur le coût des caméras de vidéosurveillance, si ce n'est le fait que nous pouvons aller à la pêche aux informations et aux observations aux côtés de nos communes voisines. Voici donc un exemple de choses sur lesquelles vous pouvez agir légitimement en disant : « *ce projet coûtera tant, et voici ce que nous proposons Monsieur le maire d'enlever dans le budget pour financer ce que nous nous appelons de nos vœux, c'est-à-dire des caméras de vidéosurveillance pour les citoyens ambilliens et garantir leur sécurité* ». Je le dis de manière très apaisée, voyez-le comme « une porte ouverte ». Je l'ai déjà fait l'année dernière, je l'avais sûrement fait l'année précédente mais la porte était peut-être à moitié fermée puisque j'étais dans des conditions qui ne me permettaient pas de la laisser pleinement ouverte, mais sachez en tout cas que ce dialogue démocratique peut avoir lieu.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°018-2023 est adoptée à la majorité, avec 6 CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY) et 1 abstention (Mme LE GOUIC)

M. le Maire.- Charlotte veut augmenter les taxes.

Mme LE GOUIC.- Ce n'est pas que ça.

M. le Maire.- Ce n'est pas que ça, j'avoue, mais il y a un lien très fort. Là-dessus il y a une différence d'opinion, et c'est aussi le bénéfice d'une majorité que d'avoir cette différence d'opinions.

Le budget est donc approuvé, et nous allons pouvoir continuer notre Conseil municipal.

URBANISME

N°019-2023 : Constitution d'une servitude de passage de ligne souterraine basse tension entre la société ENEDIS et la commune d'AMBILLY

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Je laisse la parole à mon adjoint Monsieur SICLET.

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°019-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°020-2023 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – Participation de la Commune – Programme immobilier « ZAC Étoile C5.2 » rue du Gaz à AMBILLY

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération en pièce jointe)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas de question, pas de remarque.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°020-2023 est adoptée à l'unanimité et 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY)

M. SICLET.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Puis-je vous demander une explication de vote, si vous voulez bien me l'apporter ?

M. LIERMIER.- Oui, c'est assez systématique, vous l'aurez remarqué. On n'a absolument rien contre les logements sociaux, bien au contraire. La question est que ce sont à nouveau des immeubles. Je pense que c'est tout à fait en contradiction avec tout ce que l'on a dit précédemment par rapport au développement durable et à l'urgence climatique. Mais c'est le marché finalement qui fait qu'on va construire à nouveau.

M. SICLET.- Dans le cadre de l'urgence climatique il y a aussi la limitation de l'artificialisation des sols. Les immeubles, généralement, permettent de limiter l'artificialisation

des sols par rapport à l'étalement urbain qui a été une mode pendant 30 ou 40 ans. Pour moi il n'y a pas de contradiction entre vouloir construire plutôt des immeubles que des maisons individuelles et prendre en compte l'urgence climatique. Pour les mêmes raisons d'ailleurs, on limite aussi les consommations d'énergie dans les immeubles, puisque par définition ils sont mieux isolés et ont moins de surfaces de contact avec l'extérieur par rapport aux maisons individuelles.

M. le Maire.- Je prolonge mais je pense qu'il faut qu'on en débattenne, c'est pourquoi je vous ai posé la question de savoir quel était votre objet de vote.

Ne pas respecter, avez-vous conscience des conséquences sur le non-respect du PLH ? En avez-vous conscience ? C'est une vraie question.

Ne pas respecter le PLH c'est à nouveau se remettre sous la tutelle du préfet. C'est donc voir des zones complètement faites de logements sociaux, sans aucune mixité sociale, et avec une utilisation maximum du niveau de constructibilité. Les conséquences d'un non-choix – tout à l'heure vous m'appeliez à beaucoup de courage sur le choix – les conséquences de votre non-choix sont finalement potentiellement désastreuses. Nous avons déjà été mis en carence. Ne pas voter et ne pas aller dans le sens de la construction dans le cadre du PLH, en plus de ça sur la ZAC Étoile, pas sur un terrain qu'on artificialiserait ou autre, sur la ZAC Étoile ce n'est pas rien. C'est-à-dire sur un projet pour lequel même parfois vous vantez les mérites. Eh bien cette conséquence pourrait être désastreuse pour la commune.

Dernière question un peu plus rhétorique : ces gens existent ou est-ce qu'on les invente ? Parce que moi je n'ai pas l'impression de construire de l'habitat pour des gens qui n'existent pas. Il y a sûrement encore des milliers voire des millions de Français mal logés, des milliers et des millions de Français qui ne peuvent pas accéder à la propriété privée, des milliers et des millions de Français qui ne peuvent pas accéder à une villa individuelle. Ces gens-là existent ou pas ? Limiter la construction en ville aujourd'hui c'est d'une certaine manière, et peut-être dans un débat un peu métaphysique, penser que les gens n'existent pas, et qu'on construirait peut-être des logements pour faire venir des gens qui potentiellement existeraient. Je trouve qu'il y a quelque chose, et ne le prenez pas mal comme je vais le dire, d'absurde plutôt dans l'idée du théâtre de l'absurde, c'est-à-dire de penser qu'on construirait des logements qui resteraient vides et vacants.

Non, ici la pression est importante. Monsieur GILET pourrait vous en parler tous les jours quand il est à la Maison de l'habitat, des gens qui attendent quatre ans, cinq ans, pour avoir un logement social, et qui n'ont pas la chance d'être logés dans des conditions décentes. Pour certains d'entre eux les enfants n'ont pas de chambre. Pour certains d'entre eux les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs correctement dans des situations favorables, et parfois se retrouvent en surpopulation. C'est ce que l'on est en train de dire. C'est pourquoi je pense qu'un tel vote, autant je peux comprendre votre vote, et là-dessus même je pourrais être d'accord avec vous, mais en responsabilité je me permets de ne pas aller aussi loin, notamment sur le cautionnement des prêts. Parce que là-dessus je ne peux pas vous donner tort, on cautionne bien au-delà de ce que l'on devrait faire. C'est évident.

Cela étant on a déjà expliqué la mécanique, et à chaque fois qu'il y aura une nouvelle délibération sur cela on réexpliquera la mécanique.

Mais là-dessus, c'est sur le respect du PLH en ZAC Étoile sur un projet d'aménagement qui en plus de cela, la plupart du temps peut avoir vos faveurs. C'est là où je ne comprends pas ce vote.

M. LIERMIER.- Je tiens à préciser que nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus.

M. le Maire.- C'est un non-choix, pour ne pas construire de logement. C'est ça votre justification. C'est pourquoi je voulais avoir votre justification.

M. MIHOUBI.- Je souhaite juste ajouter une chose, c'est un cas qui est très concret. Mon épouse est responsable d'un magasin à Annemasse. Elle a une jeune apprentie de 28 ans qui est en formation continue et qui n'a pas réussi à trouver de logement. Elle a trouvé un appartement où il y a trois personnes âgées dedans et elle vit dans une chambre de 10 mètres carré pour 650 euros par mois. Cette personne-là a été rejetée par la Maison de l'Habitat... de partout.

Vous vous absteniez, mais s'abstenir alors qu'on a des gens... elle n'est pas dans la précarité puisqu'elle est en formation. Elle touche 800 euros par mois et paie un loyer de 650 euros pour une chambre de 10 mètres carré où elle ne peut même pas mettre une armoire. Elle n'a même pas d'intimité puisqu'elle a une chambre partagée. S'abstenir c'est de l'absurdité.

M. le Maire.- En tout cas ça pose le débat. J'aurais pu comprendre ce vote au-delà de la ZAC Étoile, sur la note d'artificialisation, sur d'autres terrains là j'ai plus de mal à l'entendre. On termine le débat avec deux autres prises de parole. Il y en a trois. Charlotte.

Mme LE GOUIC.- Merci. Sur ces questions du logement social je tiens assez à rappeler systématiquement qu'en France il y a différentes catégories de logement social. En France, et c'est bien une statistique française, nationale, qui ne s'applique sans doute pas de la même façon ici, mais en France il y a 80 % des gens qui sont éligibles au logement social, toutes catégories de logement social confondues, du logement très aidé au logement quasiment intermédiaire. C'est tout de même une vraie réponse à des besoins de logement.

Je voulais aussi rappeler que le logement social c'est répondre au besoin des agents de la mairie qui ne peuvent pas se loger ici parce que les logements sont trop chers. C'est répondre au besoin du caissier du Carrefour Market qui ne peut pas se loger à proximité de son travail parce que les logements sont trop chers. C'est répondre au besoin des animateurs petite enfance qui n'ont pas des salaires qui leur permettent de se loger ici vu le contexte territorial. C'est répondre aussi peut-être au besoin d'un médecin stagiaire qui ne pourrait pas s'installer sur le territoire parce que sa gratification de stage ne le lui permet pas.

Sur la question de la densité et de la densification, donner les moyens aux gens de se loger à proximité de leur lieu de travail, c'est aussi cela que permet le logement social. Personne n'a envie de faire une heure de voiture pour aller travailler. C'est aussi réduire les déplacements, c'est permettre à d'autres modes de déplacement de prendre le pas sur le déplacement voiture, c'est aussi mutualiser des services, mutualiser des équipements, mutualiser des réseaux, des réseaux de transports en commun, des réseaux d'assainissement, des réseaux d'eau qui sont déjà là parce qu'on est dans des espaces urbains. C'est libérer, comme le rappelait Monsieur SICLET, des espaces au sol sur lesquels on peut avoir d'autres types d'occupation du sol et pas des types de constructions qui favorisent un certain repli et une consommation assez égoïste de l'espace. C'est aussi se dire qu'on peut avoir des espaces publics qui sont partagés, des espaces verts, etc.

C'est juste cela que je tiens à rappeler chaque fois qu'on parle de logements sociaux car pour moi c'est une question d'équité territoriale. Il y a des gens dans ce territoire qui subissent au quotidien le phénomène frontalier. Ce sont des gens dont on a aussi besoin pour faire fonctionner nos services, nos collectivités, nos équipements. Merci.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER, et Monsieur GILET conclura.

M. LIERMIER.- Je vous remercie pour le propos, il était intéressant et je le partage.

Je voudrais juste revenir sur le théâtre de l'absurde dont vous avez parlé, parce qu'on a parlé de décroissance au début de nos discussions du Conseil municipal à 19h00, et aujourd'hui on nous dit qu'on va encore augmenter la population. Il y a donc des contradictions, et pour moi cela s'apparente presque à de la démagogie.

M. le Maire.- Nous n'augmentons pas la population. J'ai une petite fille et un jour elle devra se loger. Certains ont deux voire trois enfants, ces enfants devront bien se loger. Nous n'inventons pas, il n'y a pas de pensée magique à faire venir les gens. L'intérêt de notre agglomération aujourd'hui n'est pas de faire venir plus de monde. Ça pèse sur nos services publics notamment. Ce n'est donc pas de la démagogie, c'est une stricte réalité. Vous aimez les chiffres, et vous pensez que ces gens-là ne devraient pas venir et qu'ils n'existent pas en France ? Ils existent.

Si tout d'un coup on construisait 200 logements pour faire venir 200 personnes, ces gens-là existent. Et jusqu'à preuve du contraire en France il y a la loi SRU, d'une part, et il n'y a pas de passeport entre les départements, donc les gens ont droit de se déplacer comme ils en ont envie dans les départements. Je dis ça à peine en rigolant car les passeports interdépartementaux ont existé dans notre État-nation il y a fort longtemps. On devait avoir des documents pour passer d'un département à l'autre.

Jusqu'à preuve du contraire, si je devais refaire un tour de table, et je ne vous en ferais pas l'offense Monsieur LIERMIER car je sais que vous êtes du coin, si on devait lever la main ici, il n'y aurait pas la majorité de la salle qui serait haut-savoyarde. Il n'y a pas la majorité de la salle qui est haut-savoyarde. A partir de ce moment-là, comment voulez-vous que nous fassions autrement que de construire du logement quand la pression existe et quand

de l'autre côté de la frontière il y a « un Eldorado ». Ça c'est de la démagogie, de penser que les gens ne devraient pas venir ici et qu'on pourrait leur interdire de venir ici. Je ne suis pas le Donald Trump local, je ne vais pas construire un mur pour empêcher les gens de peut-être voir un peu plus le soleil au niveau de leurs finances personnelles, parce qu'ils viennent du Nord, de l'Alsace ou de l'étranger, et qu'ils pensent que Genève peut être « un Eldorado » qui parfois a le revers de sa médaille, mais qui en tout cas constitue l'une des zones de croissance de l'Union européenne qui est encore peu affectée par les problèmes. Tout l'inverse de ce discours en revanche serait de la démagogie. Demandez dans votre équipe où ils sont nés et pourquoi ils sont venus ici.

Monsieur GILET, pour conclure.

M. GILET.- Je ne vais pas ajouter grand-chose puisque je voulais rebondir un peu là-dessus.

M. le Maire.- Tu n'es pas d'ici toi !

M. GILET.- Non, je ne suis pas d'ici. D'ailleurs ma femme travaille de l'autre côté, heureusement, sinon je ne serais pas là non plus.

Oui, effectivement, c'est Genève. Les 50 000 emplois qui vont être créés sans les logements à côté. Je ne sais pas si parmi vous il y a des frontaliers, mais il est vrai que cela attire beaucoup de monde, et il faut bien reconnaître que les logements sociaux, a priori, ne sont pas faits pour les frontaliers.

En revanche tous ceux qui s'occupent des enfants des frontaliers, tous ceux qui nourrissent les enfants des frontaliers, tous ceux qui alimentent les supermarchés dans lesquels l'économie est florissante grâce aux frontaliers et grâce à Genève, ce sont des gens qui ont besoin de logements sociaux. Et comme le disait Charlotte, si c'est dans des immeubles ce n'est pas plus mal parce que si c'était dans des petits pavillons il y en aurait plein Les Voirons.

On parlait de l'urgence climatique, oui il y a de la démagogie partout. À partir de là il faut essayer de gérer le mieux possible, et plutôt que de subir il faut anticiper et essayer de contrôler le mieux possible, et je pense que c'est ce que l'on fait avec beaucoup de difficultés.

Je ne sais pas si je vous l'avais dit, mais avec l'état des SCoT sur l'ensemble du Grand Genève on a tout de même une capacité à accueillir plus de 200 000 personnes, et ça correspond exactement au développement qu'a programmé Genève en termes d'activité.

On est quand même dans la démagogie puisqu'effectivement Genève parle développement durable, qu'il faut contrôler, mais ce qui n'est pas contrôlé c'est le développement économique. Cela, ça ne les dérange pas, alors que nous à côté on subit et on essaie d'organiser.

M. le Maire.- Merci de ce débat qui est un débat contradictoire parfaitement apaisé, mais qui permet de bien poser les choses, et surtout de poser les limites aux uns et aux autres.

Jacques, où es-tu ? Je te laisse la parole pour cette dernière délibération.

CULTURE

N°021-2023 : Bibliothèque Mutualisée AMBILLY Gaillard (BIMAG) – Renouvellement de la Convention « socle » avec le Conseil Savoie Mont-Blanc

(Présentation du projet de délibération par M. VILLETTE – Délibération en pièce jointe)

(M. VILLETTE donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Merci Jacques. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

C'est quand même l'une des seules choses qui est conservée d'ailleurs dans le lien avec l'Assemblée des Pays de Savoie. Sur ce coup-là je dirai tant mieux. Je ne suis pas un unioniste comme certains, notamment en Haute-Savoie, unionistes pour essayer de faire un seul département, mais sur cette question de la lecture publique et de tout ce qui a été construit depuis 2001, il y a eu de véritables intérêts et efforts croisés pour améliorer l'accès à la lecture partout et pour tous, comme tu as pu nous le lire Jacques.

M. VILLETTE.- Je viens de recevoir le bilan post COVID d'Intermède.

Les bibliothèques reprennent à un rythme normal. Juste deux ou trois petites chiffres, et si vous voulez je pourrai vous transmettre le bilan complet.

Sur le réseau Intermède en 2022 on a eu 16 % d'inscrits supplémentaires, ce qui représente 14 000 personnes inscrites dans les bibliothèques de l'Agglo.

Sur la BIMAG on a 1 291 inscrits, soit 10 % de plus. Cela se décompose comme suit : 700 Ambilliens sont inscrits dans le réseau des bibliothèques, et 496 personnes de Gaillard. En plus de ça toutes les animations, les grosses animations que l'on a faites depuis le début de l'année ont très bien fonctionné. Même sur certaines grosses animations, par exemple celle sur le climat, on a dû refuser du monde parce qu'on n'avait pas suffisamment de places à la bibliothèque. Nous sommes donc dans une bonne dynamique.

M. le Maire.- Merci Jacques de ce point.

M. VILLETTE.- Et demain soir il y a le concert à la bibliothèque.

M. le Maire.- Absolument. Il y a beaucoup de choses à la bibliothèque, il y a une très belle programmation par ailleurs. Je vous invite à vous rapprocher de la bibliothèque autant que vous le pouvez.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°021-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie, cette délibération a été votée à l'unanimité. Il n'y avait pas de questions diverses, je peux donc légitimement lever cette séance du Conseil municipal à 20h39. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20 heures 39.

Fait à AMBILLY, le 6 avril 2023

Guillaume MATHELIER,
Maire



The official stamp of the Municipality of Ambilly is circular, featuring a central emblem with a building and a tree. The text around the emblem reads "MAIRIE D'AMBILLY" at the top and "B.P. 722 - 74111" at the bottom. The stamp is partially obscured by a large, stylized blue signature.

Bertilla LE GOC
Maire-adjointe
Secrétaire de séance



The official stamp of the Municipality of Ambilly is circular, featuring a central emblem with a building and a tree. The text around the emblem reads "MAIRIE D'AMBILLY" at the top and "B.P. 722 - 74111" at the bottom. The stamp is partially obscured by a blue signature.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 09 mars 2023

Délibérations n°015-2023 à 021-2023
Pièces jointes

